

Elèves à besoins particuliers

1. *Qui sont les élèves à besoins particuliers*

- Les élèves ayant des troubles spécifiques des apprentissages (TSA) : Les Dys (dyslexiques, dyspraxiques, dyscalculiques), les troubles de l'attention (TDAH), les troubles du spectre autistique...
- Les élèves présentant des besoins médicaux (allergiques, asthmatiques...).
- Les élèves en situation de handicap.

2. *Types de dispositifs*

➤ **PAP** : Projet d'accompagnement personnalisé

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions.

Le document PAP est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il est réactualisé et enrichi tous les ans.

Il sert d'appui pour permettre aux enseignants de mettre en place les adaptations les plus pertinentes au regard du trouble. Il reste une référence pour les adaptations aux examens.

Lien

téléchargement

PAP :

<https://eduscol.education.fr/document/21424/download>

➤ **PPS** : Projet Personnalisé de Scolarisation

Ce dispositif concerne les élèves en situation de handicap qui ont effectué la démarche auprès de la MDPH (Maison Départementale du Handicap)

Le PPS organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève. C'est la feuille de route du parcours de scolarisation de l'élève en situation de handicap. Il « détermine et coordonne » les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins de l'élève. _ C'est un outil de suivi qui court sur la totalité du parcours de

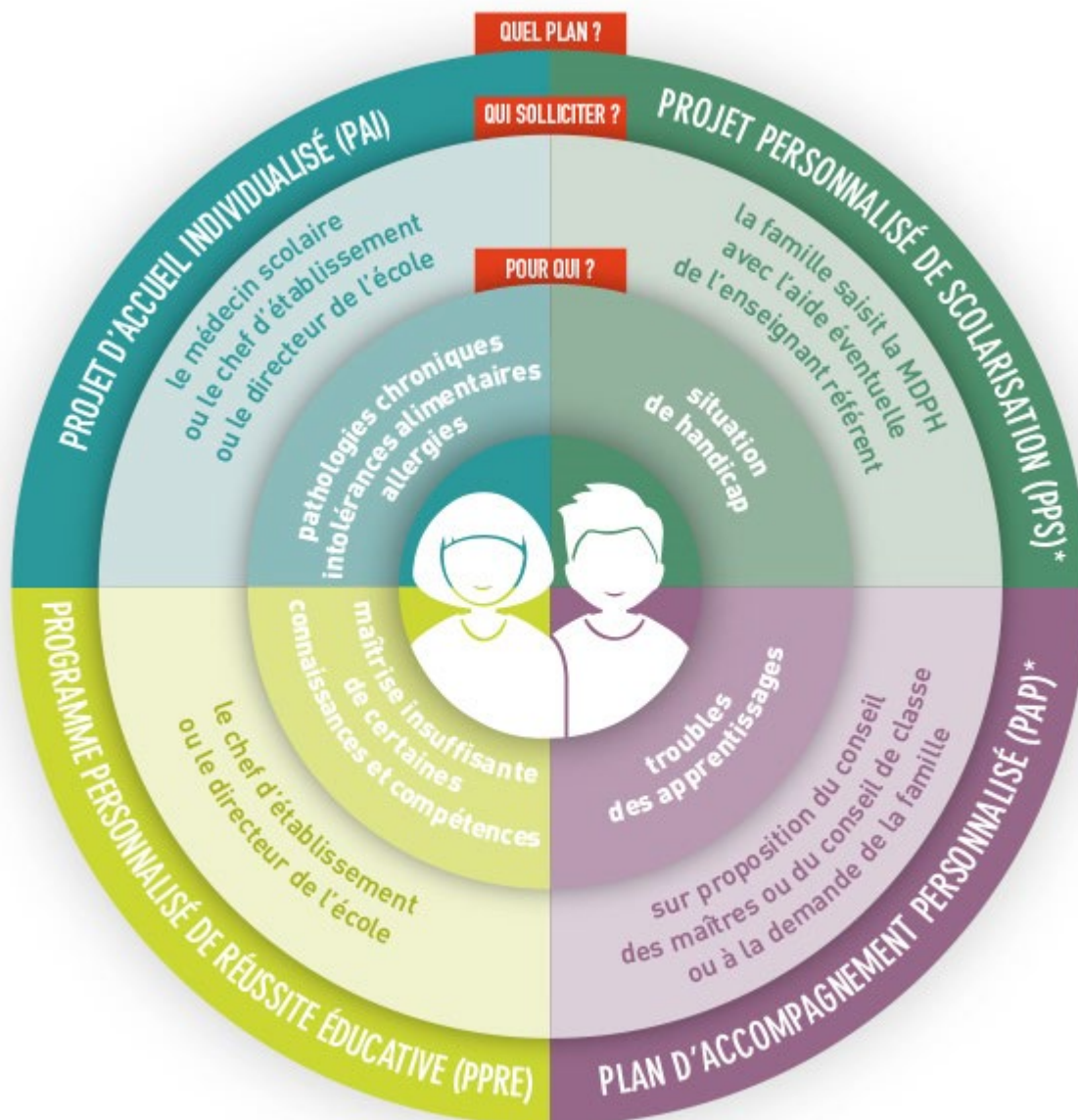
scolarisation et fait l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Il est révisable au moins à chaque changement de cycle et à chaque fois que la situation de l'élève

➤ **PAI** : Projet d'Accueil Individualisé

Il concerne les élèves atteints de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé. Il peut comporter un protocole d'urgence.

➤ **PPRE** : Projet Personnalisé de Réussite Educative

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Au Lycée on peut le mettre en place une première année dans le cas de suspicion de trouble des apprentissages. Il sera ensuite transformé en PAP ou PPS en fonction des bilans que la famille aura effectués et qui permettront de diagnostiquer un trouble des apprentissages. Si ce n'est pas le cas, il ne sera pas reconduit.



(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.

Lien site officiel définition et démarches liés aux PAP/PPS/PAI/PPRE : <https://eduscol.education.fr/document/21427/download>

3. Les adaptations pédagogiques au Lycée Lesage

Dès que le PAP/PPS/PPRE est élaboré les adaptations pédagogiques sont appliquées par les enseignants.

Le Professeur Principal est un partenaire privilégié pour aider à cette mise en œuvre. Il est aidé dans cette tâche par d'autres acteurs qui ont participé

à l'élaboration du dispositif : chef d'établissement, proviseurs adjoints, infirmière, médecin scolaire.

L'établissement dispose d'une personne ressource titulaire du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnel aux Pratiques de l'Education Inclusive) qui peut servir de conseil et d'aide pour les élèves, les familles et les enseignants.

Un tutorat spécifique est mis en place pour les EBEP (élèves à besoins particuliers) si cela s'avère nécessaire.

Une sensibilisation est effectuée auprès des classes de seconde dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé par l'enseignant ressource. Cette intervention permet de donner aux élèves des informations sur les types de troubles et leurs conséquences, ainsi que les adaptations qui en découlent.

Toutes ces actions ont pour objectif de mettre en place une politique inclusive au service de tous élèves (à besoins particuliers ou pas).

Lien du Padlet élaboré par l'enseignant ressource du Lycée Lesage pour comprendre les troubles et les adaptations pédagogiques possibles.

<https://padlet.com/skyracer93/el-ves-besoins-particuliers-mslbh0i7lk3o>